

**Session de mai 2013**

**DEC**

**DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE**

**EPREUVE ECRITE n° 2**

Le sujet comporte 16 pages

*(Vérifiez le nombre de pages à réception du sujet)*

***Le sujet comporte quatre dossiers indépendants.***

***Il est conseillé aux candidats de prendre connaissance de l'ensemble du sujet avant d'entamer le traitement des dossiers.***

Durée 4h30 – Coefficient 3

Barème	
Dossier 1	5 points
Dossier 2	5 points
Dossier 3	3 points
Dossier 4	7 points

## DOSSIER 1

Vous travaillez en qualité d'expert-comptable stagiaire dans le cabinet Alain et Alex TERIEUR. Ce matin, Alain TERIEUR ne décolère pas. Il a demandé à un nouveau collaborateur de préparer un projet de courrier pour le dirigeant de la SA « CANTAL Tourisme » qui s'interroge sur les modalités de distribution d'un acompte sur dividendes au sein de sa société à horizon mi-mars 2013. Alain TERIEUR, prenant connaissance de ce courrier à la signature dans le parapheur (Annexe 1), vous convoque. Après vous avoir expliqué que selon lui, ce courrier était un « tissu d'âneries », il vous demande de recenser les différentes inexactitudes mentionnées dans ce projet de courrier, sans omettre de justifier les inexactitudes relevées.

### TRAVAIL A FAIRE

**Déterminer en justifiant votre position, les erreurs contenues dans le projet de courrier adressé à la SA « CANTAL Tourisme » (Annexe 1).**

## ANNEXE 1

### PROJET DE COURRIER POUR LA SA « CANTAL Tourisme »

Monsieur le directeur,

Par courrier en date du 2 janvier 2013, vous nous avez interrogés sur la possibilité pour votre société de procéder à la distribution d'un acompte sur dividendes au profit de vos associés, dans la mesure où selon vos dires, « *cette distribution serait de nature à apaiser des tensions latentes chez certains d'entre eux* ».

Sur le fond, nous vous confirmons que l'opération est envisageable selon les modalités suivantes :

- a) Vous pourrez, au choix, pour une distribution de cet acompte au 15 mars 2013, imputer cet acompte soit sur le dividende qui sera versé lors de la répartition du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit sur le bénéfice à venir de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013. Il vous appartiendra de nous faire connaître dans les meilleurs délais votre choix ;
- b) Vous devrez solliciter Jérémy LECOUVERT, votre commissaire aux comptes, afin qu'il procède à un audit en vue de certifier que le bénéfice distribuable de l'exercice et des réserves existantes (hors réserve légale) est supérieur au montant des acomptes dont la distribution est envisagée. Cela reviendra pour lui à effectuer une mission identique à la mission de certification des comptes annuels qu'il effectue annuellement mais ses contrôles ne devront porter que sur le bilan ;
- c) Sur ce dernier point, nous nous permettons à nouveau d'attirer votre attention sur le fait que si vous aviez adopté le statut de SAS comme nous vous l'avions préconisé, vous pourriez, compte tenu de votre situation, ne pas avoir de commissaire aux comptes et votre projet de distribution d'acompte sur dividendes en serait aujourd'hui facilité ;
- d) En tout état de cause, au titre de cette distribution, vous disposez d'un peu de temps pour l'intervention du commissaire aux comptes dans la mesure où il suffit que vous disposiez de son attestation avant la date de mise en paiement de l'acompte ;
- e) Afin d'initier l'opération, en votre qualité de président directeur général de la SA, vous avez qualité pour décider de la distribution d'un acompte sur dividendes, cette décision étant ensuite l'objet d'une ratification par l'assemblée des associés ;
- f) Enfin, naturellement, dans l'hypothèse où surviendrait un retournement de conjoncture susceptible d'affecter votre capacité bénéficiaire au point que le bénéfice distribuable se révélerait inférieur au montant de l'acompte distribué, cela pourrait entraîner une situation gênante pour vos associés et la qualification de dividendes fictifs ne serait dès lors pas à exclure.

En espérant avoir répondu à votre demande, et demeurant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire à l'assurance de notre parfaite considération.

## DOSSIER 2

Vous êtes expert-comptable stagiaire et responsable du suivi comptable d'une SARL FONT qui a pour activité la transaction de biens immobiliers.

Cette société a été créée en 2010 et votre maître de stage réalise une mission de présentation des comptes annuels depuis la création de cette société.

Cette société est soumise à l'impôt sur les sociétés et bénéficie des exonérations prévues à l'article 44 sexies du CGI (régime des entreprises nouvelles) du fait de la localisation de son siège social dans une zone AFR (zone d'aide à finalité régionale).

M. GADIN, gérant de la SARL FONT (et associé à hauteur de 90%) est très intéressé par la promotion immobilière et envisage de créer une seconde société, la SARL PROMOT qui aurait pour objet exclusif l'activité de promotion immobilière.

### TRAVAIL A FAIRE

- 1. Votre maître de stage envisage de vous demander de préparer les documents juridiques nécessaires à la création de la SARL PROMOT dont M. GADIN serait le gérant et détiendrait 51% des parts.**

**Il serait associé avec un ancien camarade de promotion (à hauteur de 39%) et avec Mme GADIN, son épouse, à hauteur de 10% du capital.**

**Au préalable, votre maître de stage vous demande de vérifier si le cabinet a le droit de réaliser cette mission ?**

- 2. Votre maître de stage vous demande également de vérifier quel pourrait être l'impact fiscal de la constitution de cette seconde société PROMOT pour la SARL FONT ?**

- 3. Au cours d'un entretien, votre maître de stage informe M. GADIN du résultat de vos recherches.**

**Cependant, ce dernier ne souhaite pas respecter les recommandations de votre maître de stage, ni tenir compte des conséquences de la modification de la situation fiscale de la SARL FONT.**

**Quelle doit être la position de votre maître de stage vis-à-vis de son client ?**

## DOSSIER 3

Vous venez d'être recruté par Mme Francine GEERAERT, commissaire aux comptes de plusieurs entités présentées en Annexe 2.

Mme Francine GEERAERT vous demande d'analyser les différentes notes de travail établies par les collaborateurs du cabinet.

Bien évidemment toutes vos réponses seront analysées par Mme Francine GEERAERT qui prendra seule les décisions sur la conduite à tenir dans les différentes situations exposées en Annexe 2.

### TRAVAIL A FAIRE

1. **SA AUVIAL** : quelle réponse pouvez-vous préparer à l'attention de Mme DUFLAUX ?
2. **SAS ROMANIAL** : la décision du président de la SAS est-elle conforme aux dispositions du code de commerce ?
3. **SA FLORIAL** : vous devez, avant d'aider le collaborateur chargé du dossier, répondre aux questions suivantes :
  - 3.1. L'évaluation au moins une fois par exercice des titres détenus dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise est-elle obligatoire dans le cas de la SA FLORIAL ?
  - 3.2. Le commissaire aux comptes doit-il contrôler cette évaluation ?

## ANNEXE 2

### SA AUVIAL

Note de travail du collaborateur Cyril GUAU à votre attention :

*La SA AUVIAL envisage une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription.*

*Les titres de capital ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.*

*L'assemblée générale extraordinaire déciderait cette augmentation de capital et fixerait toutes les modalités de cette augmentation de capital.*

*Dans ce cas de figure, il ne serait pas nécessaire d'établir un quelconque rapport de la part du commissaire aux comptes (d'après un collaborateur de Maître DUC, avocat de la SA AUVIAL).*

*L'une des dirigeantes, Mme DUFLAUX, demande une confirmation écrite de la part de notre cabinet sur l'absence d'établissement d'un rapport par Mme Francine GEERAERT afin de transmettre cette réponse aux autres dirigeants.*

### SAS ROMANIAL

Note de travail du collaborateur Stéphane GIROT à votre attention :

*Mme Francine GEERAERT est commissaire aux comptes titulaire de la SAS ROMANIAL depuis juin N-2 ; elle a été nommée par une désignation volontaire des associés de la SAS ROMANIAL.*

*La SAS ROMANIAL envisage d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en N+1.*

*M. DROUX, président et représentant légal de la SAS ROMANIAL a décidé que l'intervention de Mme Francine GEERAERT dans cette opération d'émission ne serait pas nécessaire puisque sa nomination en N-2 n'était déjà pas obligatoire.*

*Je préfère transmettre immédiatement par mail ce problème à Mme Francine GEERAERT sauf si vous pouvez m'aider.*

Note de travail du collaborateur Christian EVRARD à votre attention :

*La SA FLORIAL (qui est une société non cotée) a procédé à l'évaluation de ses titres détenus dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise pour l'exercice N.*

*Cela fait plusieurs semaines que je constate un manque évident de volonté de la part du service comptable et financier de la SA FLORIAL de me communiquer les éléments concernant cette évaluation. Le responsable du service comptable et financier considère qu'une évaluation ayant été faite en N-1 par un analyste financier et transmise au commissaire aux comptes, il ne voit pas pourquoi il devrait nous transmettre la nouvelle évaluation faite en N. Je tiens à rappeler que la SA FLORIAL emploie 550 salariés en contrat à durée indéterminée sans compter les autres contrats. Je ne peux pas terminer mes contrôles sans votre aide. Il faut réussir à convaincre rapidement le responsable du service comptable et financier. De plus les perspectives commerciales et financières de la SA FLORIAL sont bonnes et je suis persuadé que la valeur des titres a évolué très favorablement depuis N-1.*

## DOSSIER 4

Votre maître de stage est expert-comptable de la Société CARRELAGES du NORD, société par actions simplifiée créée en 2000, spécialisée dans la vente et pose de carrelages pour des particuliers.

Le président de la société CARRELAGES DU NORD est M. DETAIN.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre.

La société emploie 15 salariés.

Les charges sociales sont payées chaque mois pour l'URSSAF et POLE EMPLOI, RETRAITE NON CADRES, CONGES PAYES et par trimestre pour RETRAITE CADRES et assimilés.

Tous les comptes de tiers en matière sociale sont soldés au 30 septembre 2012.

Les informations sur différents comptes vous sont données dans les annexes 3 à 7.

### TRAVAIL A FAIRE

**En vous appuyant sur les annexes 3 à 7, il vous est demandé d'analyser chacun des comptes en procédant annexe par annexe :**

- **Annexe 3 : Charges de personnel**
- **Annexe 4 : Immobilisations et amortissements**
- **Annexe 5 : Entretien matériel de transport, Petit matériel, Frais de réception**
- **Annexe 6 : Compte courant actionnaire**

**Vous justifierez vos contrôles soit en constatant l'exactitude, soit en relevant les erreurs, oublis ou anomalies. Pour chaque compte, vous indiquerez les incidences sur le résultat comptable et, le cas échéant, les éventuelles répercussions sur le résultat fiscal (le calcul du résultat comptable et du résultat fiscal n'est pas demandé).**

***NB : A titre de simplification, il ne sera pas tenu compte des évolutions de la réglementation sociale sur la période analysée. De la même façon, la méthode de comptabilisation n'a pas à être remise en cause.***

### ANNEXE 3

#### PERSONNEL

L'annexe vous donne l'extrait de Grand Livre concernant les salaires et les charges (Les taux utilisés sont présumés exacts).

Date	Pièce	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde
<b>641110</b>	<b>SALAIRES</b>					
31/10/2011		OD	PAIE	43 733,00		43 733,00
30/11/2011		OD	PAIE	47 300,00		91 033,00
31/12/2011		OD	PAIE	43 200,00		134 233,00
31/01/2012		OD	PAIE	39 600,00		173 833,00
29/02/2012		OD	PAIE	29 500,00		203 333,00
31/03/2012		OD	PAIE	39 700,00		243 033,00
30/04/2012		OD	PAIE	37 500,00		280 533,00
31/05/2012		OD	PAIE	41 115,00		321 648,00
30/06/2012		OD	PAIE	44 310,00		365 958,00
30/07/2012		OD	PAIE	44 310,00		410 268,00
30/08/2012		OD	PAIE	44 310,00		454 578,00
30/09/2012		OD	PAIE	44 310,00		498 888,00
			<b>TOTAL</b>	<b>498 888,00</b>		<b>498 888,00</b>

Date	Pièce	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde
<b>645000</b>	<b>U.R.S.S.A.F</b>					
31/10/2011		OD	PAIE		6 040,02	-6 040,02
31/10/2011		OD	URSSAF	19 061,00		13 020,98
30/11/2011		OD	PAIE		6 007,63	7 013,35
30/11/2011		OD	URSSAF	18 939,00		25 952,35
31/12/2011		OD	PAIE		6 284,97	19 667,38
31/12/2011		OD	URSSAF	21 214,00		40 881,38
31/01/2012		OD	PAIE		5 559,82	35 321,56
31/01/2012		OD	URSSAF	17 194,00		52 515,56
29/02/2012		OD	PAIE		4 743,08	47 772,48
29/02/2012		OD	URSSAF	13 301,00		61 073,48
31/03/2012		OD	PAIE		5 531,72	55 541,76
31/03/2012		OD	URSSAF	17 317,00		72 858,76
30/04/2012		OD	PAIE		5 210,19	67 648,57
30/04/2012		OD	URSSAF	16 106,00		83 754,57
31/05/2012		OD	PAIE		5 792,03	77 962,54
31/05/2012		OD	URSSAF	18 003,00		95 965,54
30/06/2012		OD	PAIE		6 192,45	89 773,09
30/06/2012		OD	URSSAF	19 495,00		109 268,09
31/07/2012		OD	PAIE		6192,45	103 075,64
31/07/2012		OD	URSSAF	19 495,00		122 570,64
31/08/2012		OD	PAIE		6192,45	116 378,19
31/08/2012		OD	URSSAF	19 495,00		135 873,19
30/09/2012		OD	PAIE		6192,45	129 680,74
			<b>TOTAL</b>	<b>199 620,00</b>	<b>69 939,26</b>	<b>129 680,74</b>

Date	Pièce	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde
<b>645300</b>	<b>COTIS. RETRAITE NON CADRE</b>					
31/10/2011		OD	PAIE		2 805,64	-2 805,64
31/10/2011		OD	PROBTP	6 355,64		3 550,00
30/11/2011		OD	PAIE		2 891,41	658,59
30/11/2011		OD	PROBTP	6 504,00		7 162,59
31/12/2011		OD	PAIE		2 902,57	4 260,02
31/12/2011		OD	PROBTP	6 198,66		10 458,68
31/01/2012		OD	PAIE		2 754,17	7 704,51
31/01/2012		OD	PROBTP	6 194,22		13 898,73
29/02/2012		OD	PAIE		1 885,84	12 012,89
29/02/2012		OD	PROBTP	4 139,09		16 151,98
31/03/2012		OD	PAIE		2 743,54	13 408,44
31/03/2012		OD	PROBTP	6 174,53		19 582,97
30/04/2012		OD	PAIE		2 488,69	17 094,28
30/04/2012		OD	PROBTP	5 598,37		22 692,65
31/05/2012		OD	PAIE		2 773,47	19 919,18
31/05/2012		OD	PROBTP	6 266,08		26 185,26
30/06/2012		OD	PAIE		3 051,96	23 133,30
30/06/2012		OD	PROBTP	6 918,45		30 051,75
31/07/2012		OD	PAIE		3 051,96	26 999,79
31/07/2012		OD	PROBTP	6 918,45		33 918,24
31/08/2012		OD	PAIE		3 051,96	30 866,28
31/08/2012		OD	PROBTP	6 918,45		37 784,73
30/09/2012		OD	PAIE		3 051,96	34 732,77
			<b>Total</b>	<b>68185,94</b>	<b>33453,17</b>	<b>34 732,77</b>

Date	Pièce	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde
<b>645400</b>	<b>POLE EMPLOI</b>					
31/10/2011		OD	PAIE		1 019,87	-1019,87
31/10/2011		OD	URSSAF	2 847,00		1 827,13
30/11/2011		OD	PAIE		1 023,96	803,17
30/11/2011		OD	URSSAF	2 859,00		3 662,17
31/12/2011		OD	PAIE		1 061,18	2 600,99
31/12/2011		OD	URSSAF	2 963,00		5 563,99
31/01/2012		OD	PAIE		940,26	4 623,73
31/01/2012		OD	URSSAF	2 625,00		7 248,73
29/02/2012		OD	PAIE		692,42	6 556,31
29/02/2012		OD	URSSAF	1 918,00		8 474,31
31/03/2012		OD	PAIE		935,30	7 539,01
31/03/2012		OD	URSSAF	2 611,00		10 150,01
30/04/2012		OD	PAIE		872,89	9 277,12
30/04/2012		OD	URSSAF	2 437,00		11 714,12
31/05/2012		OD	PAIE		965,63	10 748,49
31/05/2012		OD	URSSAF	2 696,00		13 444,49
30/06/2012		OD	PAIE		1 046,18	12 398,31
30/06/2012		OD	URSSAF	2 921,00		15 319,31
30/07/2012		OD	PAIE		1 046,18	14 273,13
30/07/2012		OD	URSSAF	2 921,00		17 194,13
30/08/2012		OD	PAIE		1 046,18	16 147,95
30/08/2012		OD	URSSAF	2 921,00		19 068,95
30/09/2012		OD	PAIE		1 046,18	18 022,77
			<b>Total</b>	<b>29 719,00</b>	<b>11 696,23</b>	<b>18 022,77</b>

Date	Pièce	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde
<b>645600</b>	<b>COTIS. ETAM</b>	<b>ASSIMILES CADRES</b>				
31/10/2011		OD	PAIE		56,04	-56,04
30/11/2011		OD	PAIE		62,16	-118,20
31/12/2011		OD	PAIE		70,50	-188,70
31/12/2011		OD	PROBTP	1 362,84		1 174,14
31/01/2012		OD	PAIE		58,13	1 116,01
29/02/2012		OD	PAIE		57,59	1 058,42
31/03/2012		OD	PAIE		58,84	999,58
31/03/2012		OD	PROBTP	2 265,23		3 264,81
30/04/2012		OD	PAIE		50,54	3 214,27
31/05/2012		OD	PAIE		61,61	3 152,66
30/06/2012		OD	PAIE		56,49	3 096,17
30/06/2012		OD	PROBTP	2 265,23		5 361,40
31/07/2012		OD	PAIE		56,49	5 304,91
31/08/2012		OD	PAIE		56,49	5 248,42
30/09/2012		OD	PAIE		56,49	5 191,93
			<b>Total</b>	<b>5 893,30</b>	<b>701,37</b>	<b>5 191,93</b>

## ANNEXE 4

### Les postes IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

Le calcul des amortissements est effectué par l'employé comptable de la société.

Le président de la société lui a demandé d'amortir le véhicule de direction sur 2 ans.

Le véhicule de tourisme a un taux d'émission de dioxyde de carbone de 210 g/km.

Date	Pièce	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde
<b>215000</b>	<b>INST. TECH. MAT. &amp;OUT.</b>					
01/10/2011		AA	Solde à nouveau	6 287,92		6 287,92
<b>218100</b>	<b>INST. Gele AGENCT &amp; AMEN.</b>					
01/10/2011		AA	Solde à nouveau	49 285,07		49 285,07
<b>218200</b>	<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>					
01/10/2011		ACHAT	VOITURE TOUR 50 000,00	50 000,00		50 000,00
<b>218300</b>	<b>MATERIEL DE BUREAU &amp;INFOR</b>					
01/10/2011		AA	Solde à nouveau	9 655,83		9 655,83
<b>218400</b>	<b>MOBILIER</b>					
01/10/2011		AA	Solde à nouveau	7 308,78		7 308,78
<b>281500</b>	<b>AMORT. INST. TECH. MAT&amp;OU</b>					
01/10/2011		AA	Solde à nouveau		5 181,67	-5 181,67
30/09/2012			DOTATION		628,79	-5 810,46
<b>281810</b>	<b>AMORT. INST. GELE</b>					
01/10/2011		AA	Solde à nouveau		48 666,41	-48 666,41
30/09/2012			DOTATION		4 928,50	-53 594,91
<b>281820</b>	<b>AMORT. MAT. TRANSPORT</b>					
30/09/2012			DOTATION		25 000,00	-25 000,00
<b>281830</b>	<b>AMORT. MAT. BUR. &amp; INFOR</b>					
01/10/2011		AA	Solde à nouveau		9 655,83	-9 655,83
<b>281840</b>	<b>AMORT. MOBILIER</b>					
01/10/2011		AA	Solde à nouveau		7 308,78	-7 308,78
			<b>Total Classe 2</b>	<b>122537,6</b>	<b>101 369,98</b>	<b>21 167,62</b>

## ANNEXE 5

### ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT : Cpte 615510 : Entretien Matériel de Transport

Ce compte enregistre uniquement les factures d'entretien et réparations du véhicule personnel de Madame DETAIN, épouse du président.

Date	Pièce	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde
<b>615510</b>	<b>ENTR. MATER.</b>	<b>TRANSPORT</b>				
03/10/2011	101302	AC	AUTO-LYS	66,00		66,00
06/10/2011	320123	AC	AUTO-LYS	1 057,64		1 123,64
24/10/2011		AC	CONTROLE TECHNIQUE	50,04		1 173,68
14/11/2011	320308	AC	AUTO-LYS	511,62		1 685,30
25/06/2012		AC	AUTO-LYS	3 525,80		5 211,10
			Total	5 211,10	0	5 211,10

### PETIT MATERIEL

Ce compte enregistre tous les petits matériels professionnels.

Date	Pièce	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde
<b>606310</b>	<b>PETIT MATER.</b>					
10/10/2011		FOURNITURES		180,00		180,00
18/12/2011		PINCES		120,00		300,00
14/03/2012		BURINS		245,00		545,00
18/06/2012		MECHES		140,00		685,00
30/09/2012		MEULEUSE		800,00		1 485,00
30/09/2012		MARTEAU		140,00		1 625,00
30/09/2012		PERCEUSE		1 000,00		2 625,00
			Total	2 625,00	0	2 625,00

### FRAIS DE RECEPTION

Ce compte est mouvementé des frais de réception courants dûment justifiés.

Il est relevé une somme de 10 000 € correspondant à un voyage pour l'équipe commerciale en remerciement de ses performances (séminaire de stimulation). Les conjoints ont été invités.

## ANNEXE 6

### COMPTE COURANT ACTIONNAIRE

Comme chaque année, le compte courant actionnaire est rémunéré à un taux inférieur à celui admis fiscalement. Pour l'exercice concerné, le taux retenu est de 3 %.

#### Compte : 455110 Compte courant Marc DETAIN

Date	Pièce	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde
<b>455110</b>	<b>C/C Marc DETAIN</b>					
01/10/2011		AA	Solde à nouveau		160 000,00	160 000,00
30/10/2011		BQ	Retrait	150 000,00		10 000,00
01/09/2012		BQ	Virement		150 000,00	160 000,00
30/09/2012		OI	Intérêts		4 800,00	164 800,00
			<b>Total</b>	<b>150 000,00</b>	<b>314 800,00</b>	<b>-164 800,00</b>

## **ANNEXE 7**

### **ANNEXE DES COMPTES**

L'annexe des comptes précise qu'il n'y a pas eu de changement en ce qui concerne les règles et principes comptables.

Il est mentionné les mêmes taux d'amortissement que les exercices précédents :

- 10% pour les agencements, matériel de bureau, installations, mobilier.
- 25% pour le matériel de transport